



Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 1^{er} octobre 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SRAL



ACTUALITES – AUDIT EUROPÉEN

Les services de l'Etat ont été audités sur la mise en œuvre des mesures de la décision d'exécution de la commission relative aux mesures de prévention de la propagation du nématode du pin dans l'Union.

Cet audit s'est déroulé, pour partie en distanciel en présence de la DGAL, du laboratoire de référence et des DRAAF Centre Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine et pour partie en présentiel dans les Landes pour montrer concrètement la mise en œuvre de la surveillance, des mesures de lutte et l'ensemble du système de traçabilité et de contrôle.

L'auditeur estonien de la Commission européenne était accompagné d'un expert national de l'institut croate de recherches forestières.

Leur rapport, attendu sous 2 mois, sera public.

Les conclusions de ce type d'audit sont importantes pour :

- garantir les co-financements européens des mesures,
- Conserver la confiance des pays tiers dans les mesures appliquées afin de maintenir les échanges commerciaux.



ACTUALITES – CONTRÔLE ROUTIER

Un contrôle routier conjoint avec la gendarmerie et la DREAL a été réalisé le 24 septembre, sur l'A63 au péage de Castets.

L'objectif était de surveiller les flux de bois et végétaux sensibles en sortie de la zone délimitée de Seignosse. Aucune infraction n'a été constatée.

Des prélèvements pour recherche de nématode du pin ont été opérés sur 2 camions de plaquettes de bois d'origine à risque.

Ce contrôle a mobilisé 4 agents du SRAL.



ACTUALITES – AUTORISATION DE CHANTIER

Les demandes d'autorisation de chantier sur essences sensibles pour la période froide sont à réaliser sur www.cartogip.fr

Si vous n'avez pas d'identifiant cartogip, celui-ci est à demander à l'adresse pole.observatoire@gipatgeri.fr

Retrouver toutes les informations sur cette démarche sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-demandes-d-autorisations-de-travaux-sur-espece-sensible-a3981.html>

Pour remplir la demande d'autorisation, vous devez connaître et indiquer dans le formulaire l'établissement destinataire des bois coupés (sauf pour les dépressages avec broyage sur place).

POINT DE SITUATION - ZD DE SEIGNOSSE

RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS ARBRES IDENTIFIÉS

RÉSULTATS AU 28.09.2026

Echantillons prélevés

8776

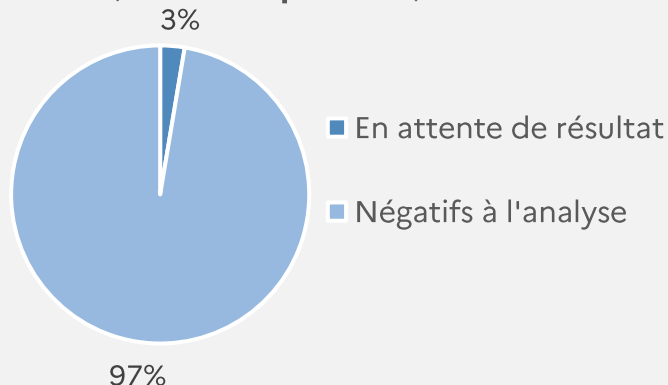
dont 2678 en dehors des 3,5km de la ZI n°1 Seignosse

Positifs à l'analyse
Hors foyer initial

9

2 détections pour Seignosse
2 détections pour Angresse
5 détections pour Orthevielle

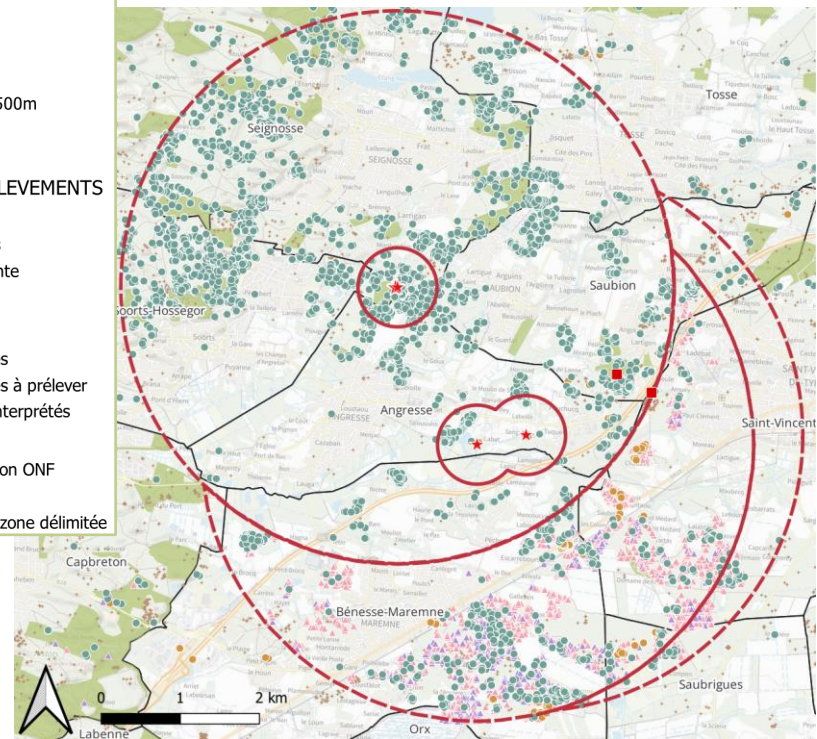
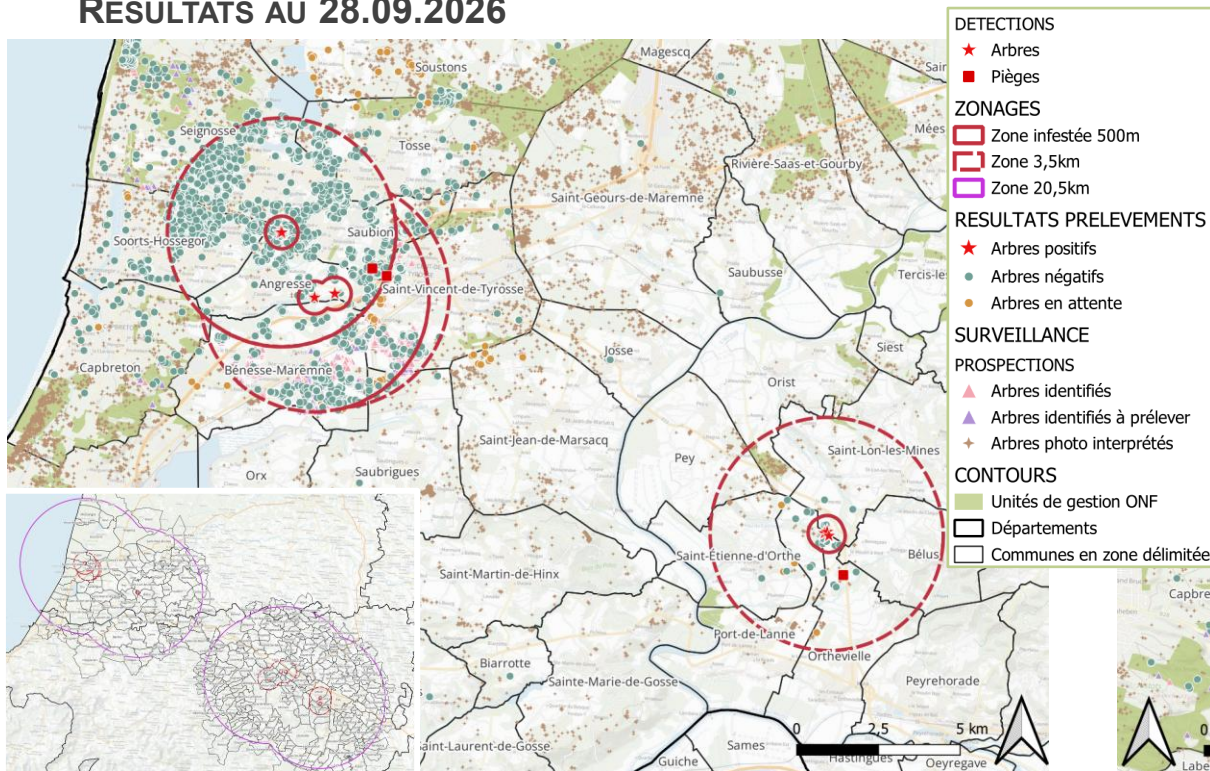
Etat des résultats d'analyse
(hors cas positifs)



POINT DE SITUATION - ZD DE SEIGNOSSE

RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS ARBRES IDENTIFIÉS

RÉSULTATS AU 28.09.2026



POINT DE SITUATION : MARCHÉ PUBLIC ZD SEIGNOSSE

L'abattage, destruction, évacuation des arbres sensibles identifiés (symptomatiques) dans la zone délimitée du foyer de Seignosse est réalisé, dans le cadre d'un marché public d'urgence impérieuse (MUI) en forêts, parcs et jardins privés, et dans le cadre d'une mission d'intérêt général pour les forêts soumises au régime forestier par commande de l'Etat.
Le tableau ci-dessous présente un point d'avancement des opérations.

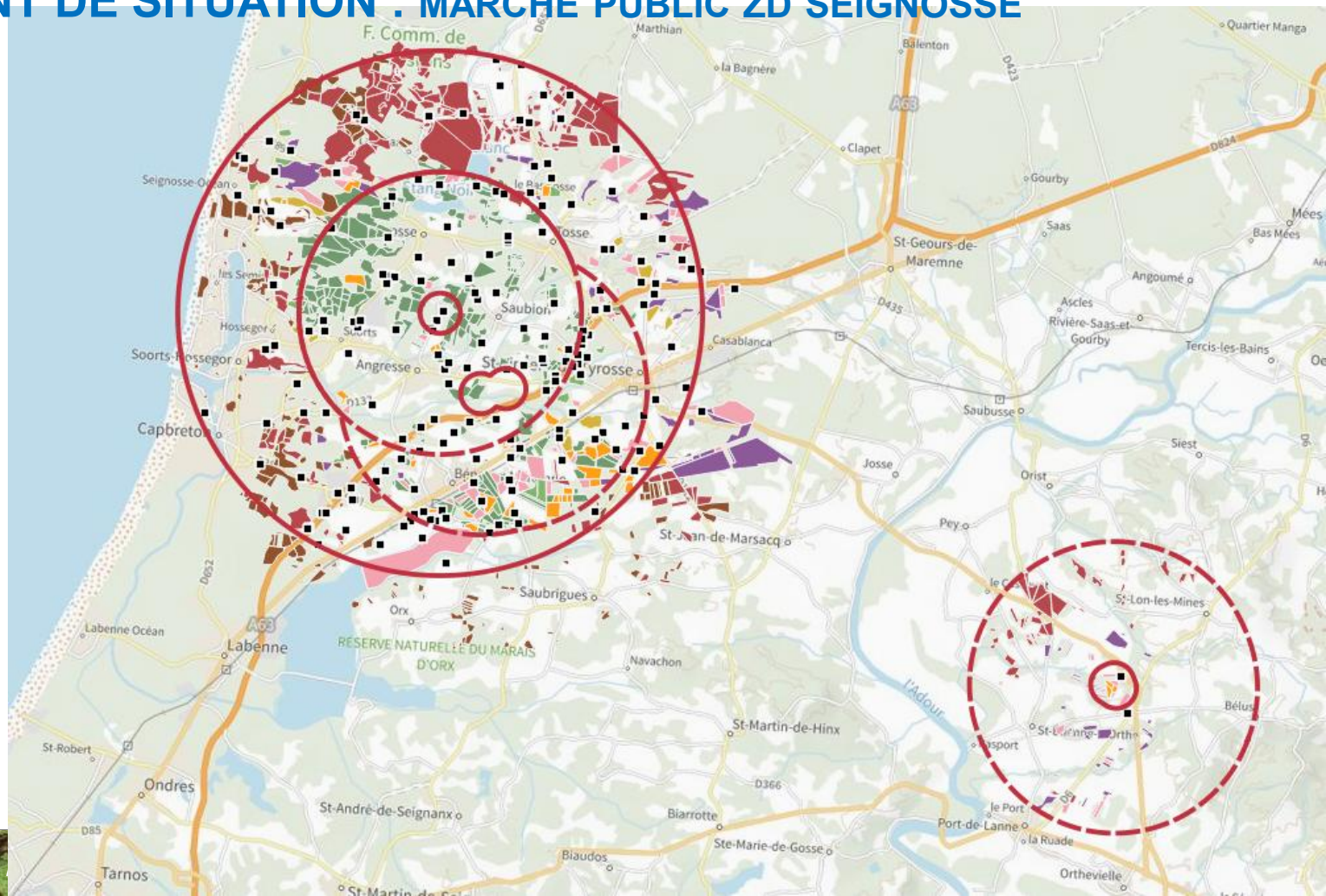
Arbres abattus, évacués ou en cours - forêts privées	
- MUI (zone des 0,5 km à 3,5 km)	2678 / reste 34 programmés dont 2 sous réserve accord
- MUI (croissant d'Angresse)	9806 / reste 1220 programmés dont 170 sans accord
- MUI (6,5 km)*	490* / 1075* programmés dont 548 sous réserve accord
- MUI Orthevielle *	296* / 488 programmés dont 321 sous réserve accord / prospections en cours
* Sur ces zonages, le repérage des arbres identifiés est basé sur une prospection FREDON autour des points photo-interprétés par l'IGN	
Arbres identifiés - forêts publiques soumises	
- MIG ONF (zone des 0,5 km à 3,5 km)	327 identifiés/ 327 abattus
- MIG ONF (zone des 3,5 à 6,5 km)	Totalité des points photo-interprétés traités (soit 395 points) conduisant à 1641 arbres abattus dont 1236 issus de Nils

POINT DE SITUATION : MARCHÉ PUBLIC ZD SEIGNOSSE

-  zone tampon 3,5km
-  zone tampon 6,5km

Statut exploitation

-  SF valide
-  SF en cours de validation
-  Terrain valide
-  En attente validation terrain
-  en cours
-  programme
-  programmation sous reserve_accord
-  prospection programmee
-  prospection non programmée
-  Place de dépôts



POINT DE SITUATION - ZD DE LESCAR

RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS ARBRES IDENTIFIÉS

- ➡ Prospection dans un rayon de 1km;
- ➡ Prospections suite à signalement;

RÉSULTATS AU 28.09.2026

Echantillons prélevés

40

Positifs à l'analyse
Hors foyer initial

4

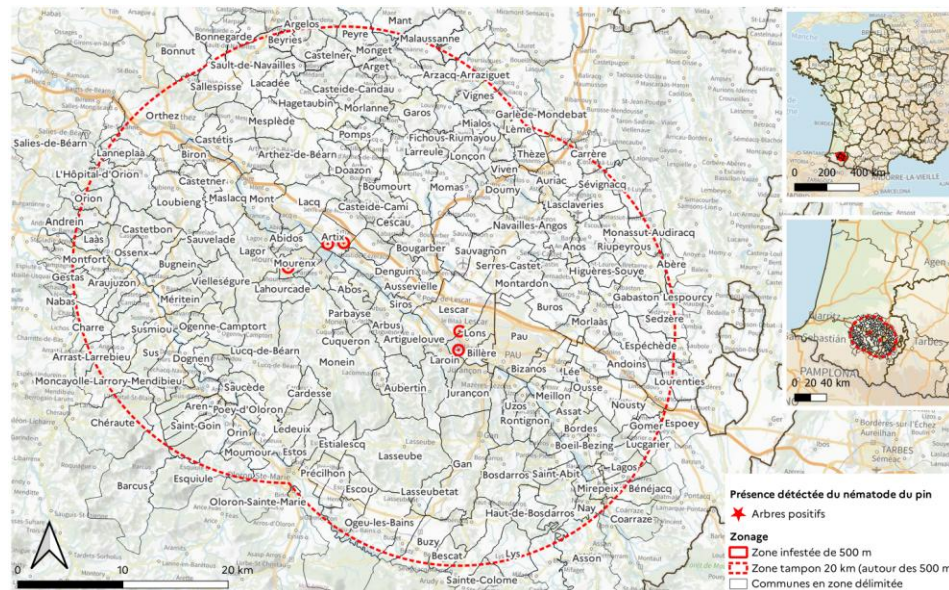
1 détection pour Lons
2 détections pour Artix
1 détection pour Mourenx

Négatifs à l'analyse

13

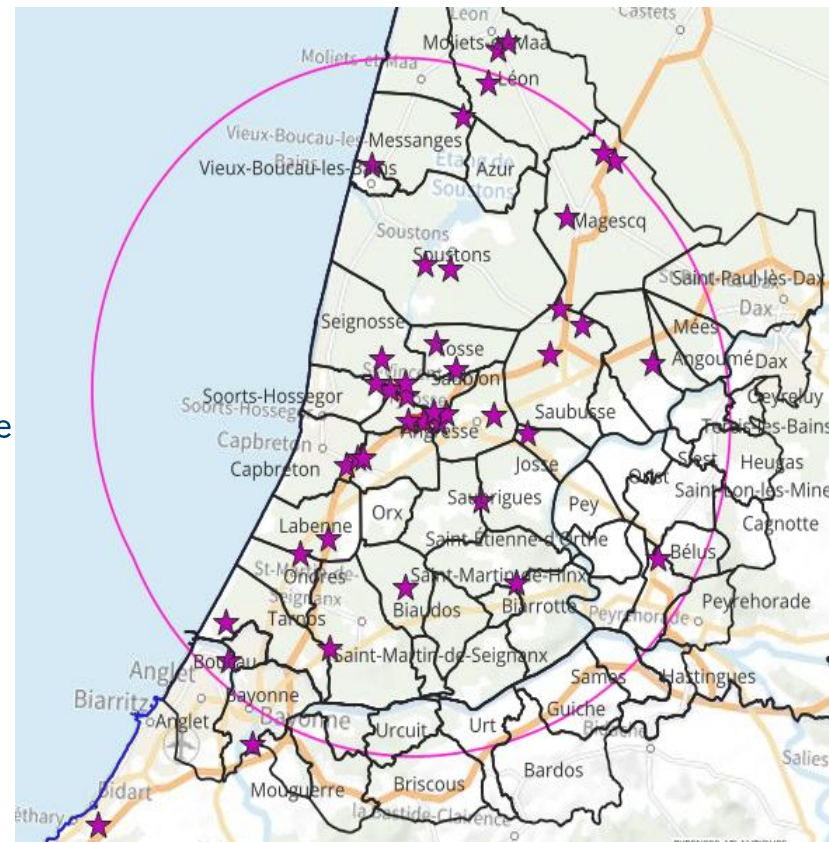
En attente d'analyse

23



POINT DE SITUATION – RÉSEAU DE PIÈGEAGE DU VECTEUR

- ➡ Les 52 pièges installés dans la ZD de Seignosse ont capturé près de 12 000 *Monochamus* depuis leur installation fin mai.
- ➡ Des *Monochamus* porteurs de nématodes du pin ont été piégés cet été dans 3 pièges : Saubion, St Vincent de Tyrosse et Orthevielle.
- ➡ Le dispositif de piégeage est maintenu jusqu'à la fin de l'automne avec un relevé tous les 10 jours
- ➡ 45 autres pièges sont suivis dans le cadre du plan de surveillance annuel sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine (6300 *Monochamus* piégés).

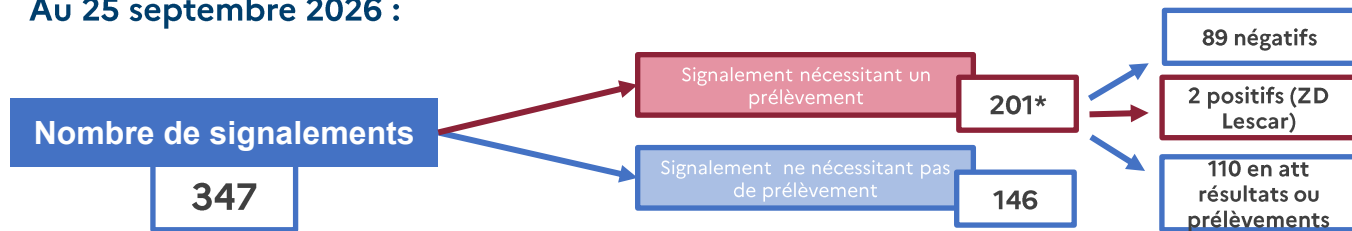


POINT DE SITUATION - SIGNALEMENTS DE SUSPICION DE PRÉSENCE DE NÉMATODE DU PIN

Les signalements de suspicion suite à constatation de mortalité ou dépérissement rapide d'arbres résineux sensibles (pins, sapins, cèdres, épicéas, mélèzes, *Tsugas*, Douglas) sont à faire en ligne à l'adresse

➔ <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/sral-na-nematode-du-pin-signallement-arbres-morts-deperissants>

Au 25 septembre 2026 :



* dont 162 en ZD de Seignosse, 21 en ZD de Lescar et 18 hors ZD



Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 1er octobre 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Service régional de l'alimentation
Tél. : 05 56 00 42 00

Mel : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html>

